



Association EPRO Solidaires
17, chemin des Sablons
84830 SERIGNAN DU COMTAT

Nous aurions souhaité vous réunir courant septembre pour vous informer de tout le travail de recherche et sélection effectué au niveau des complémentaires santé, mais le COVID en a décidé autrement.

Avec trois mois d'inactivité de mars à mai dus au confinement, et la quasi-impossibilité de nous réunir, nous sommes tout de même présents au rendez-vous que nous vous avons fixé au mois de Janvier lors de l'A.G.

Après différents contacts avec VIVINTER et ORANO, nous avons enfin obtenu que VIVINTER envoie une proposition de surcomplémentaire à tous les retraités. Cette proposition devrait nous parvenir avant le 31/03/2021, sans précision de date, de contenu et de tarification. Mais ceci est très important pour les retraités isolés.

L'incertitude dans laquelle nous ont précipité ORANO et VIVINTER, et cela pendant plusieurs mois, nous a conduit à rechercher activement une solution de remplacement à notre système de protection complémentaire santé.

Nos recherches ont véritablement démarré début 2020. Mais nous ne sommes pas partis d'une page blanche, nous nous sommes appuyés sur le travail réalisé les années précédentes par les autres associations de retraités du groupe AREVA devenu groupe ORANO.

Ces recherches élargies, après de longs travaux de comparaison, ont finalement abouti au choix d'un **contrat collectif à adhésion facultative** que nous vous proposons aujourd'hui.

Ce choix de **MUTUELLE FAMILIALE** a été réalisé par rapport à un ensemble de critères que nous nous étions fixés : qualité des prestations, attractivité et stabilité des tarifs pratiqués, solidité financière, proximité de la mutuelle pour les adhérents, mais aussi proximité avec le futur Comité de pilotage de l'association, car il s'agit bien d'un **contrat collectif** qui sera piloté par la **Mutuelle** et par le **Comité de pilotage** de notre association.

Le contrat collectif qui lie notre association et la MUTUELLE FAMILIALE est signé, il n'y a plus qu'à dérouler la suite du processus des inscriptions.

Le dossier d'adhésion qui vous parvient ce jour prend en compte vos besoins, pour vous retraités, préretraités, vos conjoints et enfants à charge, mais aussi veufs ou veuves de salariés ou retraités EURODIF.

Notre association regroupe aujourd'hui plus des 2/3 des retraités, sa représentativité est donc solide. Nous vous remercions de votre confiance et espérons que vous nous rejoindrez dans le cadre de ce contrat collectif.

Le Président
Guy AUDIBERT

Le Responsable de la Commission Mutuelle
Claude BASTIDON

Chers membres de l'association EPRO SOLIDAIRES,

C'est avec plaisir que nous vous adressons ce jour le kit d'adhésion à notre garantie **réservée aux retraités Eurodif** à la suite du travail et des négociations menées avec votre association.

La Mutuelle Familiale, anciennement Mutuelles de France, puis Mutuelle du Personnel de Marcoule **en 1976**, a toujours accompagné les salariés et retraités de la famille du nucléaire, notamment dans le cadre de la gestion du tiers payant ainsi que dans la participation aux œuvres mutualistes locales.

Dans le contexte actuel où votre protection complémentaire santé prendra fin le 31 mars, il est donc pour nous naturel de vous fournir **une protection complète**, au plus près de vos besoins, **sans aucune sélection ni délais de carence**.

La garantie RETRAITES EURODIF vous permet de bénéficier d'une protection de qualité, incluant **des dépassements d'honoraires** sur les soins courants et en cas d'hospitalisation, **le dispositif Reste à Charge Zéro** sur les postes optiques, dentaires et auditifs, ainsi que des forfaits bien-être/prévention étendus. Au-delà de ces garanties, La Mutuelle Familiale souhaite vous accompagner de manière plus globale et se positionne comme votre **Complémentaire de Vie** :

- En vous faisant bénéficier **d'aides à domicile** renforcées à la suite d'une hospitalisation (ménage, portage de courses...)
- En adhérant au **réseau de soins** Kalixia optique/audition permettant de vous faire bénéficier de tarifs déjà négociés
- En vous invitant à participer gratuitement à nos actions de **prévention**.
- En mettant à votre disposition un service **de téléconsultations médicales** gratuit et illimité. (Contact avec un médecin par téléphone et réception, si besoin, d'une prescription).

Également, La Mutuelle Familiale souhaite vous apporter un réel service de proximité, en mettant notamment en place :

- Une adresse mail qui vous est dédiée : eurodif@mutuelle-familiale.fr.
- Des **permanences** locales, grâce à notre agence mobile aménagée qui viendra à votre rencontre régulièrement dès que possible.
- Dès avril 2021, un contact téléphonique **prioritaire** de relation adhérent.

Pour bénéficier de ces avantages, il vous suffit de nous retourner votre bulletin d'adhésion et les pièces à joindre, par mail, ou en utilisant l'enveloppe préaffranchie jointe à ce courrier.

Recevez nos salutations mutualistes, et surtout prenez soin de vous,

M. Célian BORRULL
Responsable régional


M. Stéphane KERGUEN
Responsable développement collectif


CONTRAT COLLECTIF FACULTATIF RETRAITES EURODIF

TABLEAU DES GARANTIES 2021

VOS PRESTATIONS SANTE, COMPATIBLES RESTE A CHARGE 0

La participation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) correspond à un pourcentage de la Base de Remboursement (BR) ou au montant en euros de celui-ci. La BR est la base de calcul du montant des remboursements des frais de santé par l'AMO en France. Les tarifs desdits remboursements sont fixés par convention entre les professionnels de santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

La Mutuelle Familiale applique la réglementation sur les contrats responsables. Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après s'appliquent si l'assuré respecte le parcours de soins coordonnés. Les garanties issues de la réglementation sur le Reste à Charge 0 en santé (cf. optique et dentaire) sont consultables sur le décret n°2019-21 du 11 janvier 2019 et sur notre site mutuelle-familiale.fr.

La participation de La Mutuelle Familiale est exprimée soit en pourcentage de la BR soit en euros. Pour tout acte ou frais de santé pris en charge par l'AMO et ne figurant pas dans les tableaux ci-après, La Mutuelle Familiale rembourse le Ticket modérateur (partie des dépenses de santé à la charge du patient après le remboursement de l'AMO). Conformément à la réglementation sur les contrats responsables, La Mutuelle Familiale pratique le tiers payant.



Soins courants

Remboursements AMO + Mutuelle

	EURODIF NIVEAU 1	EURODIF NIVEAU 2
Honoraires paramédicaux		
Auxiliaires médicaux	160 % BR	200 % BR
Honoraires médicaux		
Honoraires médicaux (visites, téléconsultation, consultations médicales généralistes et spécialistes)		
• Médecins signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	170 % BR	250 % BR
• Médecins non signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	150 % BR	200 % BR
Actes Techniques Médicaux ou petite chirurgie		
• Médecins signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	170 % BR	200 % BR
• Médecins non signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	150 % BR	180 % BR
Médicaments		
Médicaments à SMR (service médical rendu) majeur, modéré et faible (65%, 30% et 15%)	100 % BR	100 % BR
Analyses et examens de laboratoire		
Analyses et examens de laboratoire	160 % BR	200 % BR
Imagerie médicale (radiographie, scanner, IRM, échographie...)		
• Médecins signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	170 % BR	200 % BR
• Médecins non signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	150 % BR	180 % BR
Matériel médical		
Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux acceptés par l'AMO	200 % BR	250 % BR
Grands appareillages (fauteuil roulant, lit médicalisé, ...) acceptés par l'AMO	100 % BR	100 % BR
Transport		
Transport en ambulance, VSL remboursé par l'AMO	100 % BR	100 % BR
Transport en ambulance, VSL non remboursé par l'AMO ~ forfait par année civile ~	-	60 €

¹: OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie et Obstétrique



Pack Bien-être

Remboursements AMO + Mutuelle

EURODIF NIVEAU 1

EURODIF NIVEAU 2

Prestations Bien-être

Médecines douces : chiropractie-ostéopathie-acupuncture – diététicien – nutritionniste - étio патhe – psychologie – psychanalyse - psychomotricien – Médecine non conventionnelle réalisée par un praticien diplômé d'Etat (DE) ~ 3 séances par année civile ~	-	50 € / séance
Pédicure ~ forfait par année civile ~	-	50 €
Cure thermale remboursée par l'AMO : soins + transport + hébergement ~ forfait par année civile ~	100 % BR	100 % BR + 150 €

Prestations Prévention

Actes de prévention (conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité Sociale)	100 % BR	100 % BR
Dépistage de l'ostéoporose ~ forfait par année civile ~	-	75 €
Vaccin anti grippal non remboursé par l'AMO sur prescription médicale	-	Frais réels
Vaccins non remboursés par l'AMO sur prescription médicale	-	Frais réels

Ateliers de prévention accessibles à tous sur inscription, inclus dans toutes les garanties

- **Ateliers Santé** : en petits groupes, pour des échanges privilégiés sur des thèmes variés : alimentation, sommeil, activité physique, mémoire, bien-être, alternatives cosmétiques, produits ménagers...
- **Conférences** : animées par des professionnels de santé (médecin du sport, toxicologue, éco-infirmier, kiné...)
- **Stands, dépistages, animations santé et expositions** : Journée Nationale de l'Audition, Journée Mondiale du Diabète, Octobre Rose...

+ des conseils santé sur mapreventionsante.fr



Hospitalisation

La prise en charge de l'hospitalisation est limitée aux établissements conventionnés par l'assurance maladie – à l'exclusion des établissements médicaux sociaux.

Prise en charge du TM en établissement non conventionné (hors établissements médicaux sociaux)

Remboursements AMO + Mutuelle

EURODIF NIVEAU 1

EURODIF NIVEAU 2

Forfait journalier hospitalier (hors établissement médico-social)	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour		
Frais de séjour en hospitalisation médicale et chirurgicale en établissements conventionnés	100 % BR	100 % BR
Frais de séjour établissements non conventionnés	100 % BR dans la limite de 80% des frais réels	100 % BR dans la limite de 80% des frais réels
Participation forfaitaire pour les actes médicaux dont le prix est supérieure à 120 €	Frais réels	Frais réels
Honoraires		
Honoraires (chirurgie, anesthésie) en établissements conventionnés :		
• Médecins signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	220 % BR	300 % BR
• Médecins non signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	200 % BR	200 % BR
Honoraires (chirurgie, anesthésie) en établissements non conventionnés	100 % BR	100 % BR
Chambre particulière		
• Chambre particulière en médicale et chirurgicale établissements conventionnés	2.5 % PMSS	2.5 % PMSS
• Chambre particulière en établissements non conventionnés	2 % PMSS	2 % PMSS
• Chambre particulière en établissements de convalescence	1.5 % PMSS	1.5 % PMSS
• Frais d'accompagnement pour les – de 16 ans et + de 70 ans	2 % PMSS	2 % PMSS
<i>~ forfaits par jour ~</i>		
Autres		
Actes Techniques Médicaux ou petite chirurgie		
• Médecins signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	170 % BR	200 % BR
• Médecins non signataires de l'OPTAM/OPTAM CO ⁽¹⁾	150 % BR	180 % BR
Transport en ambulance, VSL	100 % BR	100 % BR

¹ : OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie et Obstétrique

**Optique**

Tiers-payant et tarifs préférentiels sur les équipements optiques du réseau Kalixia

Remboursements AMO + Mutuelle

EURODIF NIVEAU 1**EURODIF NIVEAU 2****RAC 0 : Equipement optique remboursé dans la limite du Prix Limite de Vente (PLV) (classe A, cf. annexe)**

Monture	Frais réels	Frais réels
Verre	Frais réels	Frais réels
Prestation d'appairage / verres filtrés / adaptation	Frais réels	Frais réels
Adaptation ordonnance en renouvellement	Frais réels	Frais réels

Panier libre : Equipements optiques remboursés par l'AMO relevant du panier libre (classe B)

Monture	80 €	100 €
Verres enfants simple foyer, sphérique (forfait par verre) :		
Sphère de -6 à +6	45 €	45 €
Sphère de -6.25 à -10 ou de +6.25 à +10	75 €	75 €
Sphère <-10 ou > +10	75 €	75 €
Verres enfants simple foyer, sphéro-cylindriques (forfait par verre) :		
Cylindre <+4 sphère de -6 à +6	45 €	45 €
Cylindre <+4 sphère <-6 ou >+6	75 €	75 €
Cylindre >+4 sphère de -6 à +6	90 €	90 €
Cylindre >+4 sphère <-6 ou >+6	120 €	120 €
Verres enfants multi-focaux ou progressifs sphériques (forfait par verre) :		
Sphère de -4 à +4	120 €	120 €
Sphère <-4 ou >+4	120 €	120 €
Verres enfants multi-focaux ou progressifs sphéro-cylindriques (forfait par verre) :		
Sphère de -8 à +8	120 €	120 €
Sphère <-8 ou >+8	120 €	120 €
Verres adultes simple foyer, sphérique (forfait par verre) :		
Sphère de -6 à +6	60 €	60 €
Sphère de -6.25 à -10 ou de +6.25 à +10	85 €	85 €
Sphère <-10 ou > +10	110 €	110 €
Verres adultes simple foyer, sphéro-cylindriques (forfait par verre) :		
Cylindre <+4 sphère de -6 à +6	60 €	60 €
Cylindre <+4 sphère <-6 ou >+6	110 €	110 €
Cylindre >+4 sphère de -6 à +6	190 €	190 €
Cylindre >+4 sphère <-6 ou >+6	190 €	190 €
Verres adultes multi-focaux ou progressifs sphériques (forfait par verre) :		
Sphère de -4 à +4	150 €	150 €
Sphère <-4 ou >+4	190 €	190 €
Verres adultes multi-focaux ou progressifs sphéro-cylindriques (forfait par verre) :		
Sphère de -8 à +8	230 €	230 €
Sphère <-8 ou >+8	280 €	280 €
Adaptation ordonnance en renouvellement	Frais réels	Frais réels
~ dans la limite du PLV ~		

Autres

Lentilles acceptées par l'AMO ~ forfait par année civile ~	100 % BR + 150 €	100 % BR + 250 €
Lentilles refusées par l'AMO ~ forfait par année civile ~	150 €	250 €
Chirurgie réfractive ~ forfait par œil et par année civile ~	-	20 % PMSS

Priorité Prévention

Des examens obligatoires périodiques remboursés, consultations avec un bilan visuel systématique (8-9 ans, 11-13 ans, 15-16 ans)

Renouvellement de l'équipement optique :

- Adultes et enfants de 16 ans et plus : tous les 2 ans de date à date,
- Enfants de moins de 16 ans : 1 an de date à date,
- Enfants de moins de 6 ans : 6 mois en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage.



Dentaire



Remboursements AMO + Mutuelle

EURODIF NIVEAU 1

EURODIF NIVEAU 2

RAC 0 : Prothèses dentaires – dans la limite des Honoraires Limite de Facturation (HLF)

~ cf. annexe ~

Frais réels

Frais réels

Panier maîtrisé : Prothèses dentaires (dont bridges) – dans la limite des Honoraires Limite de Facturation (HLF)

~ cf. annexe ~

320 % BR

350 % BR

Panier libre : Prothèses dentaires remboursées par l'AMO

Inlay Core

320 % BR

350 % BR

Inlay - Onlay

170 % BR

170 % BR

Prothèses dentaires fixes et amovibles remboursées ou non par l'AMO

320 % BR

350 % BR

Parodontologie remboursée par l'AMO

100 % BR

350 % BR

Implantologie

-

500 €

~ forfait par année civile ~

Prothèses dentaires provisoires

-

70 €

~ forfait par année civile ~

Soins

Consultations et soins dentaires

170 % BR

170 % BR

Priorité Prévention

- Examens bucco-dentaires dès 3 ans pris en charge à 100 % (3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans)
- Forfait prévention remboursé (soins et conseils effectués par les dentistes)
- Nouveaux soins remboursés (verniss fluorés pour les enfants de 6 à 9 ans présentant un risque carieux élevé)



Aides auditives

Tiers-payant et tarifs préférentiels sur les équipements audio du réseau Kalixia

Remboursements AMO + Mutuelle

EURODIF NIVEAU 1

EURODIF NIVEAU 2

Aides auditives remboursées par l'AMO - dans la limite des Prix Limites de Vente 2020

Age inférieur ou égal à 20 ans

~ forfait par année civile ~ par oreille ~

260 % BR

400 % BR

Age supérieur à 20 ans

~ forfait par année civile ~ par oreille ~

260 % BR

400 % BR

Piles auditives

~ forfait par année civile ~

100 % BR

100 % BR

Entretien et réparation

100 % BR

100 % BR

RAC 0 2021 : Aides auditives de classe I à prise en charge renforcée et limitée à un remboursement par oreille tous les 4 ans

~ cf. annexe ~

Frais réels

Frais réels

RAC 0 2021 : Aides auditives de classe II et limitée à un remboursement par oreille tous les 4 ans - dans la limite des Prix Limites de Vente

Age inférieur ou égal à 20 ans

~ par oreille ~

260 % BR

400 % BR

Age supérieur à 20 ans

~ par oreille ~

260 % BR

400 % BR

Piles auditives

~ forfait par année civile ~

100 % BR

100 % BR

Entretien et réparation

100 % BR

100 % BR

Priorité Prévention

- Des examens obligatoires périodiques remboursés, consultations avec un bilan auditif (8-9 ans, 11-13 ans, 15-16 ans)

GARANTIE RETRAITES EURODIF

Tarifs mensuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

COTISATION 2021 FRAIS DE SANTE - RETRAITES EURODIF			
Structure de cotisation	Collège	NIVEAU 1	NIVEAU 2
		En €	En €
ADULTE	Retraités	86,00 €	97,00 €
ENFANT		25,00 €	30,00 €

Ces tarifs incluent :

- Tiers-payant,
- Téléconsultation sans limite de séances et sans surcout pour l'adhérent,
- Puissance du réseau de santé Kalixia : accès à de nombreux professionnels de santé à coûts maîtrisés, sélectionnés sur des critères de qualité et de tarifs et géolocalisés
- Assistance à domicile : accident, maladie soudaine, hospitalisation programmée ou non, traitement long, maladies redoutées
- Ateliers Santé : en petits groupes, pour des échanges privilégiés sur des thèmes variés : alimentation, sommeil, activité physique, mémoire, bien-être, alternatives cosmétiques, produits ménagers...
- Conférences : animées par des professionnels de santé (médecin du sport, toxicologue, éco-infirmier, kiné...
- Stands, dépistages, animations santé et expositions : Journée Nationale de l'Audition, Journée Mondiale du Diabète, Octobre Rose...

+ des conseils santé sur mapreventionsante.fr